



LE SMIC BIENTÔT À 1500 € NET, C'EST GRAVE ?

L'INSEE a publié le taux d'inflation actuel qui est de 2.2%, le SMIC va augmenter mécaniquement d'autant. Ce n'est pas du plus, c'est juste le maintien du niveau de vie pour les salarié-e-s au SMIC. Cela ne répond en rien à l'ampleur de la crise sociale.

L'annonce cette semaine du plus haut taux de chômage depuis cinq ans selon le BIT, l'explosion des prix du carburant depuis le début de la guerre, l'augmentation des produits de consommation fragilisent chaque mois un peu plus le niveau de vie de millions de travailleurs et de travailleuses.

Deuxième économie d'Europe, la France a pourtant seulement le 6ème niveau du salaire minimum. Le SMIC n'a pas connu de revalorisation depuis 13 ans. La CGT demande au gouvernement d'annoncer immédiatement une revalorisation de 5% en plus des 2.2% liés à l'inflation puis de l'augmenter progressivement pour atteindre 2 200€ brut à terme.

Les négociations salariales sont au point mort dans les entreprises et dans les branches : au 1er avril 2026, soit 4 mois après la très faible augmentation automatique de 1,18% du SMIC, une branche sur trois avait encore un ou plusieurs minima inférieurs au SMIC ! **Dans la Fonction publique, c'est zéro !** Pour éviter ce tassement salarial et garantir le paiement des qualifications, **il faut rétablir l'indexation des salaires sur les prix**, à l'image de la Belgique ou du Luxembourg, pour ne plus perdre en niveau de vie. C'est justement cette échelle mobile des salaires, en vigueur en France jusqu'en 1983, qui nous a permis de faire face au choc pétrolier de 1973. **C'est le moment de la rétablir !**

CONTRACTUEL·E·S, ON REVENDIQUE

Avec l'indexation du SMIC sur l'inflation, nos contractuels C vont être rattrapés par le SMIC, soit bientôt 1500 € net. Cela prouve que l'emploi des contractuel·les est bien une stratégie de dumping salarial avec des rémunérations au raz des pâquerettes. Nous avons demandé à la direction de la DRFIP 44 d'augmenter immédiatement la rémunération des contractuel·les C et B. Et poussons la revendication, « à travail égal, salaire égal ».

SANTÉ FÉMININE AU TRAVAIL

Dans le cadre de la journée du 08 mars 2026, [la section départementale CGT Finances publique 44 a demandé à la direction de la DRFIP44 de produire une note de service encadrant l'octroi d'autorisations d'absence spécifiques](#), pour les troubles hormonaux frappant les femmes, en s'appuyant sur des décisions du Tribunal administratif de Nantes.

La direction locale a fait remonter à la Direction Générale notre demande sur les ASA congés menstruels. Elle a été étudiée dans le plan pour l'égalité professionnelle et la prise en compte de la santé au travail. Si l'octroi d'ASA a été repoussé à ce stade, **des actions de communication et sensibilisation vont être menées** avec la diffusion d'une fiche réflexe sur la santé des femmes au travail (aménagement possible à voir avec le médecin du travail).

La Direction locale se penchera aussi sur les mesures à prendre. Pour la CGT, ce n'est pas complètement une victoire, mais [nous nous félicitons de la prise en compte des spécificités féminines en matière de santé au travail](#). Et on ne lâche pas sur nos revendications.

ARNAQUE ALAN

Nos camarades de l'Écologie sont passés sous Alan quelques mois avant les Finances. Comme aux Finances, ALAN a fait une offre tarifaire très basse pour emporter le marché contre la MGEN.

En contrepartie de ce dumping sur le prix, ALAN a demandé une réévaluation de 14 % par an du tarif des options, jusqu'à arriver à l'équilibre des coûts. Dans le privé, tout employeur victime d'un tel dumping sur les prix laisse l'opérateur en subir les conséquences financières et lui propose, si l'opérateur trouve que c'est trop cher, d'utiliser la possibilité de résiliation annuelle du contrat. Nul syndicat ne se plaindrait qu'ALAN résilie le contrat du ministère de l'Écologie. Mais le ministère de l'Écologie a contrario s'est fait le porte-parole de l'opérateur et a imposé contre l'avis de tous les syndicats une première augmentation de 14 % sur les options en 2026.

Cette augmentation est payée à 100 % par les agent·es puisque la participation employeur est bloquée à 5 euros. C'est doublement indigne, et la fédération CGT de l'Équipement Environnement a demandé au ministre l'annulation de cette augmentation.

Aux Finances aussi, ALAN a une clause de « cotisation d'équilibre ». Elle s'appliquera dès 2027.